



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## taxe générale sur les activités polluantes

Question écrite n° 51934

### Texte de la question

M. François Rochebloine appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les inquiétudes exprimées par certains industriels concernant l'élargissement de l'assiette de la taxe générale sur les activités polluantes aux consommations intermédiaires d'énergie, annoncé pour 2001. Ce projet est en totale contradiction avec la volonté gouvernementale de préserver la compétitivité de l'industrie française et d'en assurer l'expansion. En effet, la future taxe aura pour conséquence d'accroître les charges des entreprises par rapport à leurs principales concurrentes étrangères et porte en germe le transfert de certaines activités dans les pays voisins, en l'absence d'harmonisation européenne. Frappant la consommation d'énergie indispensable au processus de production, elle s'apparente à une taxe sur la croissance économique préjudiciable à la création d'emplois. Considérant qu'il est inadmissible de pénaliser les entreprises françaises en les soumettant à une nouvelle taxe qui n'aurait pas d'équivalent dans les autres pays industriels, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de mettre en oeuvre pour ne pas mettre en péril des secteurs essentiels de notre économie.

### Texte de la réponse

L'extension de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) aux consommations intermédiaires de certains produits énergétiques, présentée en loi de finances rectificative pour 2000, répondait à la volonté du Gouvernement d'inciter les acteurs économiques à s'engager dans une démarche environnementale raisonnée. La finalité d'une telle mesure était de permettre une réduction conséquente des émissions de gaz carbonique en incitant les redevables de la taxe à mieux maîtriser leurs consommations d'énergie. Le Gouvernement poursuivra la démarche entreprise dans le cadre du plan national de lutte contre l'effet de serre afin de respecter nos engagements internationaux. Un nouveau dispositif tenant compte de la décision du Conseil constitutionnel sera proposé.

### Données clés

**Auteur :** [M. François Rochebloine](#)

**Circonscription :** Loire (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51934

**Rubrique :** Impôts et taxes

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 octobre 2000, page 5709

**Réponse publiée le :** 30 juillet 2001, page 4391